

ÉTUDE

Le défi archivistique à l'aube de l'an 2000

XIII^e Congrès international des Archives

**Julie Bourque
Carol Couture
Nathalie Faucher**

En 1993, la revue *Archives* publiait un bilan du Congrès international des archives (Couture 1993) qui s'était tenu à Montréal en septembre 1992 sur le thème: *La profession d'archiviste à l'ère de l'information*. On y avait identifié ce qui constituait, selon l'auteur de l'article, les principaux acquis de l'archivistique. Une définition plus large et plus solide de son objet, un renouvellement marqué de l'archivistique contemporaine, son accession au rang de discipline, le raffinement et l'élargissement de sa mission, le renforcement de son principe premier qu'est le respect des fonds, une meilleure connaissance des justifications de son existence et son articulation en une intervention stratégique et structurée étaient ces acquis. Du même souffle, on avait défini les éléments qui paraissaient importants pour que se poursuive l'évolution de l'archivistique. On parlait alors de développement de la recherche, de normalisation des pratiques, de mise à profit des technologies de l'information et de renforcement du corpus théorique en matière d'évaluation.

Quatre ans plus tard, comme le veut la coutume établie par le Conseil international des Archives, soit en septembre 1996, s'est tenu à Beijing en Chine, le XIII^e Congrès international des Archives sur le thème: *Les archives au tournant du siècle: bilan et perspective*. À la suite du texte de 1993, il nous est apparu intéressant d'effectuer une analyse complète des textes des conférences présentées à Beijing et d'en dégager les principaux défis qui se présentent aux professionnels de l'archivistique à l'aube du troisième millénaire. Nous avons donc inscrit cette réflexion dans le cadre d'un séminaire de recherche au programme de Maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information, option archivistique, de l'Université de Montréal pour que des étudiants puissent s'y investir et faire profiter la communauté archivistique de l'œil neuf avec lequel ils savent si bien aborder notre discipline.

La méthodologie que nous avons établie pour mener cette réflexion est des plus classiques. Nous avons analysé chaque texte de conférence (voir la liste des textes de conférences en annexe 1) et en avons produit une synthèse, pour en dégager par la suite les principaux défis auxquels doit s'attaquer l'archiviste du XXI^e siècle. En plus d'analyser scrupuleusement tous les textes de conférences, nous avons, par divers moyens, tenter de nous imprégner de l'atmosphère dans laquelle s'est déroulé ce congrès.² Pour ce faire, nous avons rencontré des personnes qui ont participé à l'événement, nous avons lu des comptes-rendus du congrès parus dans les journaux ou dans les bulletins professionnels et nous avons pris connaissance d'un nombre impressionnant de documents de toute sorte publiés par les archivistes chinois avant ou au moment du congrès pour en faire la promotion et bien le situer dans le contexte de l'archivistique internationale. Enfin, nous avons effectué un relevé de tous les thèmes des congrès qu'a tenus le Conseil international des Archives depuis sa création en 1948, pour identifier les problématiques abordées jusqu'à maintenant et donner plus de perspectives à nos propos. (voir la liste des thèmes en annexe 2)

L'objectif de la recherche dépassait donc la seule analyse des textes des conférences et la production d'un compte-rendu. Nous voulions profiter de l'occasion du XIII^e Congrès international des Archives pour identifier, présenter et expliquer les principaux défis qui, selon nous, se posent à la profession et à la discipline. Par rapport au thème de ce congrès, ce sont donc les perspectives de développement qui nous ont intéressés plutôt que le bilan qui avait surtout retenu l'attention de l'auteur du texte de 1993. Identifier et décrire les grands défis qu'on peut déceler dans les interventions des conférenciers du Congrès de Beijing, voilà l'objectif que nous nous sommes fixé.

Cette recherche nous a amenés à cerner sept thèmes qui nous semblent les plus porteurs pour l'avenir de l'archivistique. *L'appropriation des technologies de l'information, la normalisation des pratiques*, la diffusion des archives dans un contexte de mondialisation, plus de réalisme dans la coopération internationale, un rajeunissement et une adaptation des législations archivistiques, *une recherche plus poussée en matière d'évaluation des archives* – en particulier en ce qui concerne l'évaluation des archives électroniques – et *la poursuite du développement de la formation et de la recherche en archivistique* sont les défis que nous avons identifiés et que nous abordons maintenant. Notons d'ores et déjà que quatre de ces thèmes – ceux apparaissant en caractères italiques – avaient été identifiés comme autant de perspectives de développement à la suite du Congrès de Montréal en 1992. Enfin, l'ordre dans lequel nous traitons chacun des points tient plus à la logique qu'à la valeur relative qu'ils ont les uns par rapport aux autres.

L'APPROPRIATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

A l'aube de l'an 2000, les technologies de l'information posent de nombreux défis aux archivistes. Comme le note Christine Nougaret, les archivistes ont démontré un intérêt certain pour les technologies de l'information lors du congrès de Paris en 1988 – sous le thème *Les nouvelles archives* – et de celui de Montréal en 1992. (Nougaret 1996, 1) Au Congrès de Beijing, on prend acte des progrès réalisés tout en continuant à se demander comment on peut s'assurer que les archives électroniques qu'on crée

aujourd'hui seront toujours lisibles et exploitables dans dix, vingt ou trente ans. Cette problématique est liée à la nature et aux caractéristiques des documents électroniques, telles par exemple leur dépendance vis à vis les logiciels qui ont servi à les créer et la variété des formats existant. Comment assurer l'accès et la conservation des archives électroniques dans le temps? Voilà, en définitive, le problème tel que l'avait déjà posé notre collègue Jacques Grimard avant même la tenue du XIII^e Congrès.

S'agissant de la gestion des archives électroniques, nous parlons ici de l'ensemble des interventions professionnelles et techniques nécessaires au maintien de l'information électronique, dans ses deux dimensions physique et intellectuelle, à sa protection contre tout dommage possible à son intégrité et à la réparation des documents eux-mêmes. Nous ne parlons pas d'intervention ponctuelles mais bien d'une approche intégrée, qui commande des actions hiérarchisées et ordonnées visant à stabiliser d'abord l'information électronique, à la mettre à l'abri de menaces à cette essentielle stabilité et, mesure ultime, à restaurer cette stabilité. (Grimard 1996, 23)

L'obsolescence des matériels et des logiciels qui permettent la lecture et l'exploitation des archives électroniques reste, malgré quelques progrès, une de nos préoccupations principales. Comment garantir à long terme la lisibilité et l'intelligibilité des données? Sur ce point, Christine Nougaret mentionne les trois solutions le plus souvent avancées. D'aucuns suggèrent de conserver les matériels et les logiciels nécessaires pour lire les données. D'autres proposent de produire des copies sur papier ou sur microfilm. Finalement, certains voient la solution dans la conversion en des formats qui soient les plus neutres possible. Ces solutions montrent une volonté de s'attaquer au problème bien sûr. Encore faut-il cependant reconnaître les limites de ces solutions.

... la première solution a été écartée pour des raisons de coût et parce qu'elle exigeait une expertise à travers le temps; la deuxième solution qui garantit la pérennité de l'information n'admet que les fichiers à structure simple, en outre, elle entraîne la perte des facilités de traitement offertes par l'informatique. La validité de la troisième solution, la plus communément employée, est mise en doute pour les archives informatiques, complexes; en outre elle induit des coûts d'autant plus importants que le volume d'archives informatiques à conserver s'accroît. (Nougaret 1996, 10)

Une autre préoccupation concerne l'évolutivité de l'information contenue sur support informatique. En effet, les archives électroniques constituent des documents dynamiques qui, contrairement aux documents papier, sont l'objet de mises à jour constantes et sur lesquelles le contrôle n'est pas toujours assuré.

La facilité avec laquelle l'information introduite dans un système informatique peut être manipulée et modifiée constitue un défi pour tous ceux, et en particulier les archivistes, chargés de préserver l'intégrité de l'information ayant une valeur durable. (Nougaret 1996, 6)

Aux problèmes d'obsolescence des technologies et de préservation de l'information s'ajoute celui de la dématérialisation de l'information qui conduit à une distanciation entre le support et le contenu de documents qui n'existent que sous forme électronique. Il faut alors penser à conserver séparément les relations logiques et physiques de tels documents. (Nougaret 1996, 6) Et qui plus est quand il faut prendre en compte qu'un même document peut contenir du texte, de l'image et du son.

Par ailleurs, l'existence de réseaux internes et externes où les documents circulent au gré des utilisateurs laisse voir un autre défi lié à l'essentielle valeur probante des archives électroniques. (Dejun 1996, 18)

[Les] ... caractéristiques propres à l'information sur support électronique contribuent à affaiblir les notions d'original, de copie, d'authenticité et, par conséquent, de valeur probante [...] Cette incertitude sur la valeur probante des archives informatiques rend difficile une politique concertée de protection et de conservation à long terme de ces mêmes archives. (Nougaret 1996, 6-7)

Ce problème est encore plus évident dans un contexte où les échanges de données sont maintenant monnaie courante.

Si un document informatique n'a qu'une existence transitoire en tant que composant virtuel ou fenêtre de passage sur l'écran d'une information conservée au hasard par les différentes commandes de différents utilisateurs dans différentes organisations pour différents objectifs, comment la moindre institution conserve-t-elle la trace de transactions spécifiques? Quel est le contexte de données si transitoires et dispersées? Où se situe la provenance? (Cook 1996, 13)

Pour Bearman, tout ce questionnement relatif à la preuve électronique vient du fait que les archives électroniques n'ont de valeur probante qu'à la condition de garantir la conservation et l'utilisation des informations relatives à leur contenu, leur structure et leur environnement. (Bearman 1996, 3) Pour ce faire, c'est bien connu, il propose comme solution d'ajouter aux documents électroniques une fiche descriptive³ contenant toutes les informations (métadonnées) nécessaires pour en assurer l'accès indépendamment du format, de la structure et de l'interdépendance des données. Cette façon de faire permettrait de contrôler l'information sur les dossiers pour en assurer la conservation, le tri et la communication à long terme tout en étant toujours en mesure de replacer l'information dans son contexte.

... les exigences fonctionnelles pour la conservation des archives sont satisfaites de façon évidente, par la présence d'informations spécifiques sur la date, le lieu, l'activité auxquels est liée la création du dossier, la structuration des données, et le contenu de l'information communiquée. (Bearman 1996, 2)

Au Québec, les archivistes des universités vont dans le même sens quand, au sujet de l'application du second degré du principe de respect des fonds, ils

... considèrent que l'ordre original, se reflète non pas dans l'ordre des données elles-mêmes, mais plutôt dans la structure des champs d'information qui composent les fichiers d'une banque de données; ainsi, pour préserver l'ordre original, il suffit de conserver la structure des champs et sa documentation. (CREPUQ 1994, 29)

Les technologies de l'information ne sont cependant pas que des contraintes, elles sont aussi de précieux alliés dont l'archiviste ne saurait se passer. À ce chapitre, qu'il suffise de citer le cas des instruments de recherche. Au début des années 70, on a utilisé l'informatique pour créer des index des fonds. Dans les années 80, le traitement de texte a permis de créer des instruments de recherche bien présentés et que l'on pouvait reproduire plus facilement. Actuellement, les progrès de l'informatique permettent la création d'instruments de recherche automatisés. Désormais, le défi auquel on doit s'attaquer a à voir avec la possibilité d'accéder à distance à toutes ces informations, continuellement tenues à jour, grâce à l'édition électronique et aux réseaux qui les rendent accessibles à tout moment au plan local, national et international. (Nougaret 1996, 14)

Pour l'archiviste, les technologies de l'information sont donc tout à la fois défi et solution. Il y va cependant de sa crédibilité et de la place qu'il occupe dans la société de l'information de les faire siennes pour en faire profiter ses clientèles. Et que dire des

possibilités maintenant offertes par la technologie de l'image telles la numérisation, la reconnaissance optique de caractères, le vidéodisque et le disque optique numérique. Mais tout cela sera possible à la condition d'investir massivement du côté de la normalisation de nos pratiques.

LA POURSUITE DE LA NORMALISATION DES PRATIQUES ARCHIVISTIQUES

Les participants au congrès de 1992 considéraient déjà que des efforts de normalisation étaient nécessaires dans plusieurs secteurs de l'archivistique comme par exemple, la formation, la terminologie, l'évaluation, l'acquisition, la classification. (Couture, 1993, 18) On s'en doute, le Congrès de Beijing confirme l'importance de poursuivre le développement entrepris en ce domaine et il a permis, de plus, de dégager un consensus autour d'une problématique mieux circonscrite. En effet, la communauté internationale des archivistes a clairement identifié l'automatisation des archives, la présence massive des archives électroniques et le fait de devoir répondre à des besoins d'échanges d'information à l'échelle de la planète comme étant des incontournables de l'archivistique contemporaine qui ont un préalable commun: la normalisation. (Nougaret 1996, 7)

Au plan de la description, on l'a affirmé à plusieurs reprises au Congrès de Beijing, la normalisation est en voie de réalisation. Qu'il suffise de mentionner les travaux qui ont été entrepris au plan international par le CIA depuis 1990 et qui ont mené à la mise en place de la norme ISAD/G (International standard archives description) en 1993.⁴ Le Congrès de Beijing n'apporte donc rien de neuf au plan des méthodes de normalisation de la description. Tout en continuant de mettre de l'avant l'idée selon laquelle l'informatique n'affaiblit pas les fondements de l'archivistique, on y réaffirme le caractère essentiel des efforts identifiés en 1992 au congrès de Montréal. (Nougaret 1996, 12-16)

Le défi se situe donc ici au niveau de la poursuite des travaux déjà entrepris. De plus, à l'instar de ce qui avait déjà été proposé à Montréal, (Haworth 1994, 190-193) il ressort de plus en plus clairement qu'il faut maintenant aller vers un élargissement de l'application de la normalisation de la description des archives pour faire en sorte que les archives courantes et, par voie de conséquence, les archives intermédiaires soient, elles aussi, concernées et touchées par les normes de description. Les archivistes qui sentent de plus en plus le besoin d'étendre leur intervention en amont du cycle de vie des archives – «... nous reconnaissons, mieux que par le passé, la valeur des documents en leur âge d'utilisation administrative.» (Chacon 1996, 1) – doivent poursuivre leur travail de normalisation et en adapter les règles pour mieux décrire les archives courantes. Cela, on l'aura compris permettra dans un premier temps de fournir une meilleure réponse aux besoins de l'administration qui génère les archives et, par la suite, de profiter de ces investissements pour organiser plus facilement et mieux exploiter les archives définitives. Il s'agit en fait d'adapter au traitement des archives courantes les méthodes de travail que propose la description normalisée.

Par ailleurs, comme nous l'avons mentionné précédemment, le besoin qu'amène la volonté d'échanger au plan international les informations que contiennent les ar-

chives est un autre incontournable de cette fin de siècle. Au même titre que la normalisation de la description, l'adoption de formats d'échanges standardisés constitue un défi qu'il faut relever et qui est lié, lui aussi, à la normalisation. Par exemple, sur la base du format MARC, largement employé dans les bibliothèques pour les échanges de notices bibliographiques, les archivistes ont développé le format MARC-AMC qui a été adopté par le réseau RLIN (Research Libraries Information Network). D'aucuns prévoient déjà que son utilisation pourrait être élargie. Et cela va sans oublier d'autres formats comme SGML⁵ et HTML⁶ et XML⁷ ainsi que les besoins de normalisation qu'amènent les échanges de type EDI⁸ qui sont de plus en plus présentes et qui ne manquent pas d'avoir des incidences importantes sur la constitution et le traitement des archives courantes des institutions commerciales.

En ce qui concerne la normalisation des pratiques archivistiques, les défis sont donc importants et sont liés à l'automatisation des archives, au traitement des archives électroniques et aux formats devant régir les échanges d'information tant régionales que nationales et internationales. D'une part, il faut miser, comme cela a déjà été mentionné en 1993, (Couture 1993, 18-20) sur un élargissement de la volonté de normaliser pour toucher un plus grand nombre d'activités archivistiques. D'autre part, il faut élargir le champ d'application de la normalisation – la description est un bon exemple – pour inclure aussi bien les archives courantes, intermédiaires que définitives. Enfin, il est essentiel de poursuivre les travaux entrepris en matière de développement de formats d'échange de données archivistiques tel le MARC-AMC, nous apprivoiser à des formats plus récents tels SGML, HTML et XML et examiner de plus près les conséquences archivistiques de l'EDI. La normalisation et la multiplication des outils de communication ouvrent donc la voie à l'accès à l'information à distance et augmente d'autant les possibilités de diffuser les archives avec une efficacité accrue.

LA DIFFUSION DES ARCHIVES DANS UN CONTEXTE DE MONDIALISATION

L'archiviste dispose maintenant de plusieurs moyens qui lui permettent de dépasser les frontières locales, régionales et nationales pour naviguer sans contrainte d'espace et en temps réel en eaux internationales. Déjà, en 1993, la diffusion avait été identifiée comme posant un défi pour l'archiviste. (Couture 1993) On pensait alors à des aspects plus traditionnels de la diffusion axés sur le chercheur et le public en général. Les auteurs évoquent d'ailleurs depuis longtemps ce thème, engageant même l'archiviste à modifier son comportement face à ses clientèles pour être plus sensible aux besoins de ces dernières. Évidemment, déjà là, le défi est de taille. Il n'y a qu'à penser à la diffusion «grand public» – sensibilisation de monsieur et madame tout-le-monde à ce que sont les archives et à ce qu'elles offrent – pour s'en faire une juste idée. Mais il y a plus maintenant et on l'a clairement évoqué à Beijing. On pense à la diffusion mondiale. En effet, beaucoup de services d'archives s'étant déjà dotés d'un site «WWW», on constate l'intérêt que présente l'élaboration de projets à vocation internationale visant une mise en commun de toutes les informations que contiennent ces sites. En effet, un réseau international comme l'Internet offre la possibilité de mettre sur pied de tels projets d'informations partagées. À Beijing on a évoqué, à titre

d'exemple, deux types de projets: des bases référentielles sur les archives et des bases d'informations professionnelles. (Nougaret 1996, 16) Le premier s'adresserait surtout aux utilisateurs d'archives et viserait une plus large diffusion de celles-ci, le second permettrait de diffuser avec plus d'efficacité des informations à caractère professionnel auprès des archivistes, des enseignants et des étudiants.

Les bases de données référentielles dont il est question ici ont pour objet de permettre la signalisation des archives accessibles partout dans le monde. Plusieurs services d'archives étant déjà présents sur le réseau Internet et étant donc reliés entre eux, on peut envisager la possibilité de regrouper toute l'information sur les fonds nationaux d'archives en une seule base de données accessible sur ce réseau. Mais, pour créer une telle base référentielle internationale, cela suppose, on l'a compris, une implication de tous les pays concernés. Or, au moment où se tenait le Congrès de Beijing, le réseau national américain RLIN jouait déjà ce rôle. En effet, la plus importante base de données archivistiques au monde réunissant à l'origine des notices bibliographiques et archivistiques avaient, dès ce moment, ouvert ses portes à des données étrangères venant de sources aussi connues que le «Location Register», (répertoire des manuscrits littéraires en anglais) le University Reading du Royaume-Uni ou les archives du Vatican. (Nougaret 1996, 16) Il faudrait donc poursuivre le développement et l'élargissement de tels projets pour continuer de tisser la toile permettant d'échanger au plan international les informations que renferment les archives.

La même logique peut s'appliquer à des bases de données d'information professionnelle. Sur ce point, des propositions ont déjà été faites pour l'annuaire international des archives, pour l'échange d'informations sur les équipements, les fabricants et les fournisseurs en micrographie, les écoles et les cours d'archivistiques ainsi que la littérature archivistique. À Montréal en 1992, un projet visant justement à réunir des bases bibliographiques existant déjà au Canada, en Espagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni a été créé. (Nougaret 1996, 16) Même s'il n'a pas eu de suites concrètes⁹, ce projet illustre le besoin pour que soit développée une banque internationale d'informations professionnelles.

Le contexte de mondialisation fournit donc une nouvelle dimension à la diffusion des archives et pose de nouveaux défis à l'archiviste. Les moyens technologiques dont nous disposons permettent maintenant de croire en la possibilité et en la pertinence d'une diffusion planétaire des archives et de l'information archivistique professionnelle. Il faut cependant être réaliste et ne pas se lancer dans des projets qui ne pourront être menés à terme parce que trop ambitieux ou trop coûteux. Comme le souligne Nougaret, «il convient donc d'évaluer très sérieusement les besoins (Quelle information partager? Pour quels utilisateurs? Aux frais de qui?) et ne se lancer que dans des applications viables qui font le consensus et sont dotées des moyens nécessaires.» (Nougaret 1996, 16) Tout cela ne saurait cependant être envisageable sans que se poursuivent d'intenses efforts de rationalisation de la coopération internationale.

UNE COOPÉRATION INTERNATIONALE PLUS EFFICACE ET PLUS RÉALISTE

La coopération internationale dans le domaine des archives prend des formes très diverses et vise, de façon générale, la préservation de la mémoire collective mondiale. (Plathe 1996, 12) Elle fournit plus particulièrement de l'aide aux pays en développement dans la mise en place de structures pour la gestion de leurs archives (Conté 1996) et, depuis la chute des régimes communistes en Europe de l'Est, elle participe au sauvetage ou à la reconstitution des patrimoines archivistiques qui ont été démembrés par les guerres et les crises qui ont fait rage dans cette partie du monde. (Skowornek, 1996) Suite au Congrès de Beijing, le défi en ce domaine pourrait se résumer aux propositions suivantes:

- Une coopération qui s'appuie sur une priorisation des actions, un contrôle plus serré du suivi des activités et une harmonisation des nombreux programmes;
- Une coopération qui recourt à des mesures préventives pour la sauvegarde des archives menacées et pour la reconstitution de l'héritage archivistique national;
- Une coopération qui, en matière d'aide aux pays en développement, tient compte des spécificités et privilégie des projets réalistes.

En coopération internationale, comme en d'autres domaines, le financement oriente, en tout premier lieu, la priorisation des activités. (Van Den Broek 1996, 14) De plus, l'action y étant diversifiée, elle ne peut souvent être envisagée que cas par cas puisqu'elle est «... intrinsèquement liée, d'un côté, à la situation spécifique de chaque pays, et, de l'autre, au contexte plus large des mécanismes politiques et économiques de coopération.» (Plathe 1996, 12) Dans ce contexte, on conçoit facilement le défi que pose la définition de priorités. Au Congrès de Beijing, Jan Van Den Broek a abordé toute cette question et a proposé:

... que le CIA entreprenne une enquête à l'échelle mondiale [...] pour recueillir des données concrètes qui permettent de définir des priorités et d'orienter les efforts de développement à l'avenir... [et qu'on porte] ... davantage attention à la pratique, à la situation locale spécifique ... (Van Den Broek 1996, 20)

Au plan de l'évaluation des actions, Van Den Broek soutient qu'au CIA, «... le suivi de centaines de résolutions et de recommandations est mal assuré [et] en conséquence beaucoup d'entre elles ne sont que des coups d'épée dans l'eau ...» (Van Den Broek 1996, 17) Les contraintes financières étant ce qu'elles sont, il faut dit-il «... ne réaliser que les projets qui sont suffisamment définis quant à leurs buts, à leurs méthodes, à leur calendrier d'exécution, à leur financement et à leurs possibilités de contrôle, de suivi et d'évaluation.» (Van Den Broek 1996, 21) Il faut aussi qu'une attention toute particulière soit apportée aux «... mécanismes de coopération internationale [qui] peuvent être renforcés par une coopération accrue des acteurs impliqués et l'harmonisation des objectifs et des actions.» (Plathe 1996, 13) Pour ce faire, Plathe propose la constitution d'un bureau central – un genre de «clearing house» – commun aux organisations gouvernementales et non-gouvernementales dont l'objectif principal serait justement d'harmoniser les nombreux programmes d'aide et les stratégies d'intervention.

La coopération internationale est aussi très concernée par l'instabilité politique des États, les périodes de transition, les crises et les guerres qui mettent en péril les archives et risquent de priver les nations de leur mémoire nationale. À ce propos, le défi qui se pose actuellement consiste à créer des outils qui permettront, à l'avenir, d'agir de façon préventive pour protéger les archives. Selon Vladimir Pétrovitch Tarasov:

L'expérience mondiale de l'histoire des archives, notamment au XX^e siècle, permet d'affirmer que dans chaque pays, il a existé, existe ou existera des situations entraînant des pertes d'archives, intentionnelles ou accidentelles, généralisées ou locales. (Tarasov 1996, 1)

Il nous incombe donc de «... préparer des recommandations mutuellement acceptables concernant les mesures préventives en vue d'assurer l'inviolabilité des archives selon les différents types de crise.» (Tarasov 1996, 3) Tarasov cite l'exemple des recommandations qui ont été appliquées dans le cas de «[...] la préservation des archives des anciens services de sécurité dans les pays où existaient naguère des régimes répressifs.» (Tarasov, 1996, 3) Il mentionne aussi le programme de l'UNESCO, *Mémoire du Monde*, qui propose:

... un large ensemble de mesures [...] en cours de réalisation pour recueillir des informations sur les dépôts d'archives menacés et sur ceux qui ont souffert des pertes, en vue de fournir de l'aide en priorité à ceux qui conservent les documents d'intérêt mondial et qui en ont le plus besoin. (Tarasov 1996, 3)

De telles recommandations visent à éveiller la conscience des archivistes et à sensibiliser les dirigeants politiques à l'importance de la sauvegarde des archives dans les cas de crises ou de conflits militaires. Et Tarasov d'aller plus loin en proposant un outil:

... une base de données internationale de références et d'informations sur la typologie des crises, sur les méthodes d'action et de secours, et d'y inclure l'information fournie par les différents services d'archives nationaux sur leurs réalisations et leurs expériences concernant la protection de leurs documents et la reconstitution de leurs fonds en cas de pertes.¹⁰ (Tarasov 1996, 5)

Et dans les cas où la prévention n'aura pas su répondre aux objectifs qu'on lui aura fixés, il faudra penser en terme de reconstitution de ce qui aura été démembré ou détruit. Il y a, là aussi, un immense défi. Qu'on pense par exemple au «... rassemblement et [à] l'élaboration de données concernant les documents historiques liés à l'histoire de la patrie mais préservés dans les archives [...] d'autres pays.» (Skowornek 1996, 3)

La coopération internationale se réalise aussi sur un plan technique et professionnel entre les pays du Nord et du Sud. Les pays du Nord offrent leur expertise et aident ainsi les pays du Sud à se doter de structures favorisant une bonne gestion de leurs archives. Le défi en ce domaine est et sera toujours de mettre sur pied des projets réalisables qui tiennent compte des spécificités et des besoins locaux. Sachant que les attentes sont souvent élevées d'un côté comme de l'autre, il faut également être conscient des limites de ce type de coopération comme le mentionne Van Den Broek:

Les archivistes du tiers-monde ont souvent cru que leurs collègues des pays industrialisés, qui avaient réalisé tant de choses chez eux, étaient des personnages influents et pourraient par conséquent leur apporter une aide substantielle pour créer leurs services

d'archives, pour les équiper et même pour construire des bâtiments. De leur côté, les archivistes des pays développés ont souvent sous-évalué les problèmes et surévalué leurs propres possibilités d'action, en s'imaginant que l'exportation des modèles occidentaux était aisée à réaliser. (Van Den Broek 1996, 17)

Le maître-mot en ce qui concerne l'aide aux pays en développement est donc «réalisme». À Beijing, on a même identifié des secteurs où l'aide des pays du Nord pourrait être la plus immédiatement pertinente et répondre davantage au «réalisme» souhaité.

Les pays du Nord doivent aider les pays du Sud à renforcer les structures de formation du personnel déjà existantes, créer l'édition et la publication des ouvrages dans le domaine des archives, favoriser la participation des responsables des archives des pays du Sud aux réunions et surtout utiliser les ressources humaines complémentaires dans les structures de formation des pays du Nord. (Conté 1996, 4)

Tout cela, on le constate, renforce l'idée déjà avancée par Van Den Broek de procéder à une enquête pour évaluer les besoins et les priorités d'action. Les pays du Nord pourraient ainsi mieux connaître la situation existante dans les pays auxquels ils désirent apporter une aide concrète.

Il apparaît donc que la coopération archivistique internationale dans le contexte économique actuel exige que les priorités soient bien définies afin d'éviter le gaspillage de précieuses ressources. La coopération est fort diverse, mais qu'il s'agisse de la sauvegarde des archives en danger, de la reconstitution de l'héritage archivistique national ou de l'aide aux pays en développement, cette coopération doit toujours se placer sous le signe de l'efficacité et du réalisme.

UN RAJEUNISSEMENT ET UNE ADAPTATION DE LA LÉGISLATION ARCHIVISTIQUE

La législation archivistique est un thème récurrent dans les colloques, conférences et congrès. Qu'il s'agisse de la mettre en place, de l'appliquer, de la maintenir ou de la tenir à jour, elle interpelle l'archiviste contemporain. L'archiviste chinois Dejun situe fort bien cette thématique en affirmant que la législation «... reflète [...] le niveau de développement et de maturité du travail des archives et de la profession, ainsi que celui des institutions démocratiques et du droit.» (Dejun 1996, 2) Cela fait maintenant consensus au plan international: une bonne législation est un préalable essentiel à la cohérence de l'activité archivistique d'une nation. Dans ce contexte, les principaux défis que posent aujourd'hui les lois d'archives ont à voir avec les ajustements et les adaptations que rendent nécessaires: le développement des technologies de l'information, le besoin d'une harmonisation internationale, l'amélioration des législations «supranationales», la recherche d'un équilibre entre le caractère contraignant ou incitatif de la loi d'archives et le besoin d'encadrement des archives du secteur privé.

En archivistique comme ailleurs, la législation doit s'ajuster aux progrès scientifiques et techniques. Ainsi, les lois d'archives doivent-elles, comme c'est le cas pour les documents sur supports traditionnels, régir la création, la gestion, l'exploitation et la conservation des documents que produisent les technologies de l'information et statuer sur leur fonction juridique. Il faut aussi établir et adopter des normes législatives et réglementaires nationales et internationales pour encadrer la communication

de l'information sur support électronique. Par exemple, les réseaux permettent de transférer facilement de l'information d'un pays à l'autre. Cela soulève toutefois des problèmes de compatibilité juridique entre les États sur des points comme la confidentialité, le droit d'auteur et l'accès aux informations administratives. À Beijing, Christine Nougaret a posé le problème en ces termes :

L'impossibilité de faire appliquer leur législation sur des données nationales stockées dans un autre pays a conduit certains pays à interdire l'exploitation des données informatiques. (Nougaret 1996, 12)

[Il faut] dans le cadre du flux transfrontière des données, faire étudier par le comité pour les questions juridiques [du CIA] les problèmes de compatibilité des législations relatives à la valeur probante, à la protection des données privées, à la sauvegarde de la mémoire des nations et à la commercialisation des données publiques. (Nougaret 1996, 17)

Cette problématique nous mène directement au deuxième défi qui se pose en matière de législation archivistique à savoir qu'il devient de plus en plus important, voire urgent, d'envisager une plus grande harmonisation des législations archivistiques si ce n'est que pour permettre une meilleure circulation des données et des connaissances. Bien sûr, nous continuons de croire que les différences entre les lois d'archives sont inévitables et reflètent la richesse et la variété du développement de chaque pays. En effet, la législation archivistique d'un pays est influencée, entre autres, par son régime administratif (centralisation vs décentralisation, style de gestion, etc.), le niveau de développement de son économie et de ses infrastructures d'archives ainsi que par la vitalité des services d'archives existant. (Couture et Lajeunesse 1993, 17) Mais au delà de ces spécificités qu'il faut respecter, il y a sûrement place pour une harmonisation minimale. Harmoniser la législation archivistique des nations sans laisser de côté ce qui fait leur spécificité constitue un défi de taille. D'ailleurs, depuis les années 1950 et 1960, on constate que la législation archivistique tend à s'harmoniser à l'échelle mondiale. On y retrouve de plus en plus d'éléments comparables tels par exemple: le concept d'archives, la définition de termes techniques, le statut légal des archives, le champ d'application de la loi, certains aspects du traitement des archives, les règles d'accès à l'information, le fonctionnement et la mission des structures d'archives. (Dejun 1996, 5-6) Encore une fois, l'harmonisation ne nie pas le caractère essentiel des spécificités et, de toute façon, il serait impossible, ni même souhaitable, d'arriver à une harmonisation complète des législations nationales. (Couture et Lajeunesse 1993, 17) Toutefois, les particularités nationales ne doivent pas empêcher la circulation de l'information. Pour qu'elles conservent leur crédibilité, ne donnent pas lieu à des transgressions constantes dues à leur inadaptation à l'ère de l'information et ne soient pas considérées comme des freins à la circulation de l'information et du savoir-faire, les lois d'archives doivent tendre à s'harmoniser entre elles pour ce qui est par exemple de la diffusion et de l'encadrement des formats d'échange.

L'autre défi que pose l'amélioration des législations concerne les lois «supranationales». Comme le déclare Dejun: «Les règlements internationaux ont inséré des dispositions sur la protection du patrimoine archivistique [...], l'exportation des archives, la propriété des archives, les successions d'archives et leur transfert.» (Dejun 1996, 7) La Convention sur la protection des biens culturels en temps de guerre, la Convention sur le retour international des biens culturels volés ou illicitement exportés et la

Convention sur la succession d'États en matière de biens, archives et dettes d'État – qu'on appelle la Convention de Vienne – sont autant d'exemples de législations archivistiques «supranationales» qui visent les patrimoines nationaux. Il y a plusieurs lacunes dans ces conventions et Skowornek est d'avis que le CIA se doit d'élaborer sa propre définition de l'héritage culturel d'un pays. (Skowornek 1996, 4) Cette définition pourrait, par exemple, servir de base pour établir des règles concernant la restitution de l'héritage archivistique. Comme le soutient Skowornek la reconstitution des patrimoines archivistiques nationaux nécessite un large débat international sur les règles juridiques encadrant la localisation des documents et les revendications qui en découlent. (Skowornek 1996, 4) Ces règles seront autant de fondements légaux à des actions concrètes. La définition du concept d'héritage archivistique et les règles internationales le concernant doivent être une priorité du CIA et, s'il ne peut agir, il doit, à tout le moins, encourager les accords bilatéraux entre les nations. (Skowornek 1996, 8)

Dans un autre ordre d'idées, la philosophie incitative ou coercitive qui doit sous-tendre les lois d'archives est une question de plus en plus d'actualité. Dans un rapport sur les archives qu'il a remis au premier ministre de France le 20 juin 1996, Guy Braibant affirme que, dans le cas de non-application de la loi sur les archives, il faut renforcer et appliquer les sanctions. (Le Monde, 22 juin 1996) Il suggère au Premier Ministre d'appliquer des peines de sept ans d'emprisonnement et 700 000 francs d'amende. Voilà qui illustre bien la volonté de plusieurs pour que la législation soit contraignante et que l'État poursuive les contrevenants. En ce sens, il faudrait parfaire le mécanisme d'application de la loi qui aurait avantage à pouvoir s'appuyer sur des règlements plus précis en matière de poursuites et de peines pour que des investigations rigoureuses aient lieu en cas de manquement à la loi. Bref, on souhaite voir habilitées les autorités archivistiques à poursuivre les contrevenants (Dejun 1996, 7) et, pour ce faire, le cadre juridique qui règle le fonctionnement des services et systèmes d'archives devrait être plus contraignant. Mais des lois d'archives plus coercitives sont-elles souhaitables et surtout, seraient-elles applicables compte tenu des maigres ressources dont disposent les services nationaux d'archives? En effet, pour punir les contrevenants, les Archives nationales devraient effectuer de nombreux contrôles – ce qui nécessiterait la création d'une véritable «police archivistique» – pour s'assurer du respect de la loi. La mise sur pied d'une telle force d'intervention suppose de nombreuses ressources inexistantes et difficilement justifiables et pose tout le problème de la crédibilité des interventions de l'archiviste. Pour se soustraire à des lois trop contraignantes, on sera peut-être tenté de dissimuler ou de détruire des archives et on aura ainsi atteint des objectifs contraires à ceux qu'on s'était fixés. Dans ce contexte, les mesures incitatives nous semblent de loin préférables aux mesures contraignantes et le défi en cette matière se situe, selon nous, dans le juste équilibre entre ces deux tendances et les efforts qu'il faut investir à convaincre plutôt qu'à contraindre et à punir les contrevenants.

Enfin, il est un dernier aspect de la législation archivistique qui pose défi à l'archiviste, c'est le sauvetage des archives du secteur privé car plusieurs voient dans la loi d'archives le moyen pour assurer ce sauvetage. On le constate, plusieurs pays tentent de se doter d'une législation qui s'intéresse tout à la fois aux archives publiques et aux archives privées. Ainsi reconnaît-on la nécessité d'administrer les archives

d'un pays dans le cadre d'un système intégrant toutes les archives publiques et, si possible, les archives privées de façon à assurer aux documents un processus unitaire de leur création jusqu'à leur versement aux archives définitives. (Chacon Arias 1996, 1) Mais la législation peut-elle garantir aux archives privées une protection aussi efficace qu'aux archives publiques? (Couture et Lajeunesse 1993, 23) La législation doit-elle et surtout peut-elle intervenir pour assurer un équilibre objectif entre la protection de la propriété privée et le maintien de l'accès aux archives privées d'intérêt public? Plusieurs affirment qu'il faut à tout prix assujettir à des mesures légales de protection les fonds des propriétaires d'archives privées présentant une certaine valeur. (Müller 1996, 4) Par exemple, en Europe de l'Est, les archives privées ont très longtemps appartenu aux grandes familles et n'étaient pas disponibles aux chercheurs. Stowronek souligne que souvent, la conservation des archives privées par leurs propriétaires a engendré des pratiques discriminatoires. En effet, les familles ont pu de cette façon choisir qui consultait les archives influençant ainsi le résultat de plusieurs recherches importantes. Selon lui, il ne faut pas en douter :

... le droit de préserver l'unité du patrimoine historique de la nation devrait être considéré comme supérieur au droit à la propriété privée. Cette règle serait d'ailleurs en accord avec le principe universellement accepté que la réalisation complète du droit de propriété ne peut aller à l'encontre des intérêts de la société. (Stowronek 1996, 6)

On le constate, la question n'est pas simple et, selon les traditions et les cultures nationales, les résultats d'une intervention de l'archiviste dans les archives du secteur privé peut prendre des visages fort différents. Là encore, le juste équilibre entre une intervention trop poussée et une intervention trop laxiste nous semble être le meilleur guide. Le défi est donc d'encourager d'une part le secteur privé à appliquer la réglementation du secteur public en autant que faire se peut et, d'autre part, d'engager l'archiviste à se faire, encore une fois, convaincant pour inciter le secteur privé à emboîter le pas et à se préoccuper davantage de ses archives. En effet, comme les archives du secteur privé ne sont pas très réglementées¹¹,

[les] lois [du secteur public] sur la communication des documents [...] sont à tout le moins des instruments dont les archivistes peuvent se servir pour persuader les décideurs du secteur privé à ouvrir à la recherche leurs collections de la façon la plus large possible. (Wessman 1996, 3)

S'il veut rester crédible, l'archiviste du secteur privé doit tenir compte de la législation du secteur public. Il doit y avoir une coopération entre les deux secteurs et d'aucuns souhaitent voir s'instaurer un soutien des Archives nationales pour le secteur privé. Comme ces archives sont une source de connaissance pour l'histoire nationale, Wessman affirme qu'un soutien financier de la part des Archives nationales n'apparaît pas anormal. (Wessman 1996, 4)

Les législations archivistiques doivent donc se plier à une cure de rajeunissement et s'adapter à des situations nouvelles. La fonction légale des nouveaux supports de l'information, les questions que soulèvent l'harmonisation des législations, l'ajustement des lois «supranationales», le choix entre l'approche incitative ou coercitive, l'encadrement des archives du secteur privé, voilà autant de défis auxquels l'archiviste contemporain doit faire face.

L'ÉVALUATION DES ARCHIVES ÉLECTRONIQUES

L'évaluation est un des devoirs essentiels de l'archiviste. Il a définitivement cessé d'être le conservateur passif des traces documentaires que lui laissent les producteurs pour devenir un agent essentiel de la constitution du patrimoine archivistique. (Cook 1996, 14) Parmi les fonctions archivistiques, l'évaluation est celle qui sollicite le plus son éthique professionnelle :

... le processus de sélection que constitue l'évaluation revêt une extrême importance sociale. Arriver à une documentation maximum avec un minimum de documents sollicite à tous égards les qualités éthiques de l'archiviste. L'effort d'objectivité maximum est donc un devoir constant dans son activité quotidienne. (Müller 1996, 3)

Au Congrès de Beijing, l'évaluation des archives électroniques a beaucoup retenu l'attention. Selon certains auteurs, l'évaluation de telles archives exige des approches théoriques et des techniques nouvelles. Pour d'autres, les principes archivistiques doivent s'appliquer de la même façon pour les supports électroniques que pour les autres supports. On profite aussi de l'occasion pour répéter que l'évaluation en amont du cycle de vie s'applique aussi pour les archives électroniques.

[Il] s'agit désormais de [les] «saisir» [...] dès leur création, en faisant prendre en compte, par les systèmes d'information, les exigences archivistiques de l'évaluation et de la conservation au même titre que les exigences de gestion de l'organismes producteur, voire de participer à la création même des archives, avec les risques de subjectivité et de partialité qu'une telle démarche comporte. (Nougaret 1996, 8)

Mais le débat en matière d'évaluation des archives électroniques s'est définitivement concentré sur ce qui doit fonder cette évaluation à savoir, le principe de respect des fonds ou l'utilisation des archives et les avis des chercheurs.

Dans les années 1990, l'émergence des systèmes de gestion de bases de données relationnelles, du multimédia, des réseaux transfrontières provoque des divergences concernant la prise en considération du contexte de création des archives pour leur évaluation. Faut-il accorder la préférence aux données élémentaires qui peuvent être évaluées par les chercheurs ou, doit-on plutôt privilégier les données synthétisées qui reflètent l'activité du créateur? (Nougaret 1996, 9) Terry Cook soutient que le contexte est le fondement le plus important de l'évaluation et questionne l'avancée de Thibodeau pour qui les avis des chercheurs et l'utilisation doivent primer. (Thibodeau 1996, 4) Cook affirme que:

Cette démarche [celle que propose Thibodeau] sépare les archives électroniques contenues dans [les] bases de données des activités économiques du créateur, du besoin d'une mémoire d'entreprise opérationnelle, et de la structure fonctionnelle de l'univers informationnel du créateur. (Cook 1991-1992, 211, cité par Thibodeau 1996, 4)

L'utilisation des archives par les chercheurs ne doit définitivement pas être au centre du processus d'évaluation car cela rend l'évaluation trop arbitraire et fragmentaire et ne permettrait pas de couvrir tout le champ de l'expérience humaine – comme nous y convie Hans Booms et plusieurs autres (Booms 1987; Cook 1996, 7) En basant l'évaluation sur l'utilisation des archives, l'archiviste s'éloigne du contexte de création des documents d'archives et des producteurs des dossiers. Pour Cook, il faut donc analyser les fonctions, les procédures de travail et les activités du créateur du fonds d'archives. La connaissance du créateur – que fournit ce qu'on appelle au Québec l'ana-

lyse de besoins – est donc essentielle à une évaluation cohérente (Cook 1996, 9). Bien sûr, les systèmes d'information rendent la problématique de l'évaluation basée sur le principe de respect des fonds plus complexe. Mais, comme l'affirme Christine Nougaret, «Le principe de provenance devenant le gage de la valeur probante des archives informatiques, tout l'enjeu pour les archivistes consiste désormais à saisir l'information contextuelle essentielle ...» (Nougaret 1996, 9) Van Den Broek conclut en affirmant que le respect des fonds et le contexte de création ne semblent pas avoir perdu de leur validité. En effet, il est persuadé qu'ils font la preuve de leur pertinence par les débats actuels qu'ils provoquent sur des sujets aussi fondamentaux que l'évaluation et la gestion des archives électroniques. (Van den Broek 1996, 22)

Dans son texte sur l'évaluation et la conservation des bases de données scientifiques, Kenneth Thibodeau affirme, quant à lui, que le principe de respect des fonds ne peut être le principal fondement de l'évaluation des archives électroniques. (Thibodeau 1996, 5) Pour évaluer ces archives, il propose de regrouper les bases de données par domaine et de les soumettre à l'examen de chercheurs desdits domaines pour qu'ils fournissent un avis éclairant sur ce qui devrait être conservé et détruit. Selon Thibodeau, l'évaluation des archives électroniques ne saurait être faite à partir du contexte de création des unités administratives qui ont donné naissance à des bases de données. (Thibodeau 1996, 5) À partir de l'exemple du gouvernement fédéral américain, il précise ainsi sa pensée:

Le contexte significatif, dans le cas de ces projets [évaluation des bases de données scientifiques], est le gouvernement fédéral prit comme un tout, et la communauté des chercheurs au sens large. Il est plus important de voir comment une base de données se situe dans l'ensemble des bases de données que le gouvernement possède sur un sujet donné et qui sont mises à la disposition de la communauté scientifique, que d'étudier comment une base de données est liée aux autres documents dans un bureau. Il ne faut pas que la provenance immédiate ou locale des documents masque, aux yeux de la personne chargée du tri, les facteurs qui influencent de façon critique l'existence du cycle de vie des archives, quand de tels facteurs transcendent le contexte de création des documents. (Thibodeau 1996, 5)

Pour lui, les archives électroniques doivent être évaluées en fonction du contenu et de l'utilisation que peuvent en faire les chercheurs. L'évaluation doit prendre en compte la valeur informationnelle que présentent les archives pour le futur. Il devance ses détracteurs et affirme que les archivistes doivent se tourner vers l'utilité des archives afin d'éviter que l'évaluation se fasse au gré des courants de recherche. Et, soutient-il, il existe plusieurs critères objectifs pour juger de l'utilité des archives tout en gardant ses distances par rapport aux intérêts fluctuants de la recherche (Thibodeau 1996, 6)

... le choix de cinq critères d'évaluation peut sembler arbitraire. Cependant, les cinq champs retenus [sciences de l'espace, sciences physiques, chimie et sciences des matériaux, sciences de la terre et sciences atmosphériques] ne reflètent pas des lubies passagères; au contraire, ils résultent d'une expérience exhaustive de plus de cinquante ans des Archives nationales dans l'inventaire, le contrôle, la conservation et la communication des archives fédérales. [...] la NARA [National Archives and Records Administration aux États-Unis] a déterminé que toutes ses archives peuvent être valablement regroupées en cinq domaines d'un point de vue archivistique, qui ne correspond pas nécessairement à celui de la recherche. (Thibodeau 1996, 6)

Comme nous l'avions affirmé en 1993, l'évaluation demeure donc un défi important pour les archivistes. À Beijing, la communauté internationale s'est intéressée à l'évaluation des archives électroniques et aux fondements sur lesquels on peut s'appuyer pour ce faire. Et cela nous ramène à un débat qui n'est pas nouveau à savoir: qui, du contexte ou de l'utilisation et de l'utilité est le fondement primordial à considérer? En ce qui nous concerne, nous sommes convaincus que ces deux éléments ne sont pas exclusifs et qu'il faut plutôt viser un équilibre entre l'évaluation faite selon le principe de respect des fonds et le contexte de création et l'évaluation basée sur l'utilisation des archives. (Couture 1997, 20)

LA FORMATION ET LA RECHERCHE EN ARCHIVISTIQUE

L'archiviste du 21^e siècle n'est pas seulement un artisan, mais bien un professionnel qui doit appuyer ses interventions sur une solide formation scientifique de niveau universitaire (Mulé du Luigi 1996, 1) Voilà résumé en une courte phrase le défi que pose la préparation de la relève. Plus qu'un métier où on répète inlassablement les mêmes actions pour arriver à des résultats comparables, l'archivistique est devenue une profession où le questionnement, l'innovation et l'adaptation constante à des données et des situations changeantes sont essentiels. Pour préparer adéquatement les archivistes à accéder à leur profession, il faut donc s'appuyer sur une discipline solide, sur des enseignements scientifiques basés sur une progression constante que seul peut favoriser un développement dynamique de la recherche. Au Congrès de Beijing, plusieurs conférenciers ont abordé la formation des archiviste et l'analyse de leurs interventions permet de conclure que la formation de la relève est un thème qui marquera puissamment le tournant du millénaire. L'importance qu'il faut accorder à l'enseignement des technologies de l'information; le positionnement de la formation des archivistes dans le domaine des sciences de l'information; l'intégration de l'enseignement de la gestion des archives courantes, intermédiaires et définitives; la coopération inter-institutionnelle et le développement de la recherche sont les principaux sujets qui ont été abordés en matière de formation.

D'entrée de jeu, le nouveau président de la Section qui regroupe les enseignants en archivistique au Conseil international des Archives (CIA/SAE), Theo Thomassen, se déclare persuadé que l'enseignement des technologies doit s'intégrer au contexte général des fonctions archivistiques. Il soutient que les enseignants en archivistique doivent eux-mêmes transmettre les connaissances techniques liées à la gestion des archives plutôt que de laisser à d'autres le soin de se charger des enseignements techniques en les adaptant à l'archivistique. «Les technologies doivent être enseignées dans le cadre de la description, de la conservation et de l'utilisation des archives.» (Thomassen 1996, 2) En ce qui nous concerne, l'expérience de plusieurs années d'enseignement de l'informatique documentaire dans notre institution¹² nous porte à nuancer cette affirmation. En effet, force nous est de constater qu'entre deux extrêmes – l'archiviste qui se charge entièrement des enseignements techniques en informatique appliquée aux archives et l'informaticien qui, dans un département d'informatique, adapte souvent trop artificiellement ses enseignements à l'archivistique – il y a une médiane qui se révèle efficace et bien adaptée. Pour cela il faut que l'institution d'enseignement en

archivistique engage un informaticien pour qu'il prenne en charge la formation des archivistes en informatique documentaire. Dans ce dernier cas, l'informaticien s'approprie progressivement aux théories et pratiques archivistiques et devient à terme un informaticien-archiviste qui sait allier, une fois l'intégration terminée, compétences en informatique et en archivistique.

Par ailleurs, on voit se dégager au plan international un consensus qui veut que la discipline archivistique forme un cursus distinct et indépendant de l'histoire et de la bibliothéconomie qui s'insère dans le champ plus large des sciences de l'information. (Thomassen 1996, 3) Cela s'explique entre autre par l'attention qu'il faut accorder aux technologies de l'information qui provoquent une plus grande perméabilité des frontières entre les disciplines et professions tandis que, simultanément, se met en place une communauté de traitement de l'information. (Thomassen 1996, 3) De là l'avantage qu'il y a de collaborer avec les spécialistes de la bibliothéconomie et des sciences de l'information à la condition naturellement que soit garantie la sauvegarde des spécificités de l'archivistique.

[Nous devons] adopter cette approche pluridisciplinaire parce que nous ne sommes pas les seuls à avoir affaire aux technologies [...] [Celles-ci font] prendre conscience aux archivistes et à leurs collègues des professions voisines qu'ils ne sont pas d'abord des spécialistes des archives, du livre ou de la documentation, mais que leurs disciplines partagent le même but: l'information. (Thomassen 1996, 2)

Il importe de plus de bien préparer la relève à intervenir sur l'ensemble du cycle de vie des archives. Trop souvent, l'archiviste responsable de la gestion des archives courantes et intermédiaires est-il perçu comme un agent de l'entreprise tandis que celui qui intervient sur les archives définitives est vu comme un historien. (Higgs 1996, 5) Pour éviter cette fragmentation des activités archivistiques, on s'accorde de plus en plus pour que la formation en archivistique intègre le traitement des archives courantes, intermédiaires et définitives.

Intégrer de nouveaux sujets et de nouvelles technologies dans les programmes existants encourage une mise à jour régulière de ceux-ci et les empêche de devenir trop fragmentés et trop techniques [...] En toute logique, cette démarche va de pair avec une approche [...] qui réalise l'intégration de l'enseignement du traitement des archives courantes [...] et de l'enseignement de l'archivistique, et qui relie entre eux les enseignements des différentes disciplines des sciences de l'information. (Thomassen 1996, 2)

Mais les institutions d'enseignement ne sauront intégrer toutes les interventions archivistiques et faire face à l'abaissement des frontières qui délimitent l'archivistique des autres professions des sciences de l'information si elles n'ont pas la souplesse nécessaire pour s'adapter aux changements, coopérer entre elles, travailler avec d'autres partenaires telles les associations professionnelles et s'ouvrir davantage au contexte international. (Thomassen 1996, 5) À ce chapitre, Thomassen mentionne l'exemple de la formation continue. En effet, il est difficile, pour ne pas dire impossible, pour les écoles de combler les besoins de formation continue par la formation initiale. (Thomassen 1996, 5) Il faut donc, en ce domaine, penser à une «... formation sans cadre officiel [pouvant] être fournies par ou en coopération avec des associations professionnelles et des services d'information ...» (Thomassen 1996, 5)

Bien sûr, la recherche et sa mise à contribution pour alimenter l'enseignement d'une archivistique contemporaine plus développée et davantage documentée au plan

de ses fondements et de ses principes fait de plus en plus partie du discours de l'archiviste. À Beijing, en 1996, la recherche – fondamentale et appliquée – a principalement été abordée dans le contexte des technologies de l'information. En effet, il ressort assez clairement des communications que l'évolution rapide de ces technologies oblige la discipline archivistique à progresser aussi rapidement. Les débats concernant la pertinence de l'application du principe de respect des fonds dans un contexte technologique, l'utilisation, le traitement et l'évaluation des archives électroniques témoignent du fait que les recherches doivent se poursuivre et être coordonnées dans des programmes de formation souples et ouverts aux idées nouvelles. Tout cela, renforce l'urgence des propositions émises par Ann Pederson en 1992, à savoir, entre autres, la mise en place d'un répertoire des recherches complétées et en cours ainsi que la définition d'un programme directeur de développement de la recherche en archivistique. (Pederson 1994) Il importe en définitive qu'on puisse, dans un avenir rapproché, faire le point sur l'état de la recherche en archivistique de façon à fournir aux chercheurs un état de la situation, des moyens et des occasions de communiquer entre eux et des orientations qui puissent les guider par rapport aux chantiers de recherche auxquels il faut nous attaquer en priorité.

Identifier et décrire les grands défis qui se dégagent des textes des conférences du XIII^e Congrès international des Archives, tel était l'objectif que nous nous étions fixé. Notre étude nous a permis de présenter sept domaines d'activité qui se veulent autant de défis que doit relever l'archiviste en ce début du troisième millénaire. Il lui faut en effet poursuivre son appropriation des technologies de l'information, continuer la normalisation de ses pratiques, diffuser davantage les archives dont il a la garde dans le contexte du village global, améliorer l'efficacité et le réalisme de la coopération internationale, rajeunir et mieux adapter à son temps les législations archivistiques, mettre en place des modes efficaces d'évaluation des archives électroniques et poursuivre le développement de la formation et de la recherche en sa discipline. Que voilà un programme de travail ambitieux! Est-il réaliste de croire que nous pourrions arriver à remplir une telle commande? Nous pensons que cela est tout à fait possible maintenant que nous pouvons appuyer nos efforts pour améliorer nos interventions sur une discipline de plus en plus solide, des programmes de formation en constante amélioration et un développement encourageant de la recherche. Tout cela permet de croire en la préparation d'une relève compétente, caractérisée par son *entrepreneurship* et sa volonté d'occuper pleinement sa place dans la société de l'an 2000 en relevant les défis qui sont les siens.

Julie Bourque est archiviste diplômée de la maîtrise à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal.

Carol Couture est professeur titulaire à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal.

Nathalie Faucher est archiviste diplômée de la maîtrise à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal.

NOTES

1. Les Actes du XIII^e Congrès international des Archives n'ayant pas encore été publiés dans la revue *Archivum*, nous avons travaillé avec la version française des textes qui ont été remis aux participants avant la tenue du congrès.
2. Il fut d'autant plus facile de bien saisir le contexte dans lequel s'est déroulé le congrès qu'un des auteurs, Carol Couture, a participé au Congrès.
3. La fiche descriptive se compose de six couches de métadonnées fournissant de l'information sur l'enregistrement du dossier, les termes et les conditions d'utilisation, la structure du dossier, le contexte, le contenu et le rappel de l'utilisation. Les couches de métadonnées les plus significatives sont celles liées à la structure, au contexte, au contenu et au rappel d'utilisation. Les informations sur la structure indiqueraient les dépendances des données vis-à-vis les logiciels. On pourrait ainsi identifier, avant qu'ils ne deviennent illisibles, les dossiers qui nécessitent une migration. Les informations sur le contexte de création, quant à elles, offriraient les garantis nécessaires sur la valeur probante des dossiers. Enfin, les métadonnées relatives au contenu définiraient les formats présents (texte, image, son) et établiraient les relations avec d'autres données ou d'autres systèmes. Finalement, les informations sur le rappel de l'utilisation assureraient le suivi des dossiers quant à leur utilisation (mises à jour, nombre de versions, etc.).
4. Il convient de reconnaître le rôle de premier plan qu'a joué le Canada en ce domaine de la normalisation de la description des archives. Dès 1986, le Bureau canadien des archivistes (BCA) publie *Les normes de description en archivistique: une nécessité*. Cet ouvrage mènera à la mise en place, à la publication et à l'application des *Règles pour la description des documents d'archives* (RDDA) sur lesquelles s'appuie largement la norme internationale ISAD (G).
5. SGML (Standard Generalized Markup Language, ISO 8879) constitue un des principaux formats normalisés de documents structurés.
6. HTML (Hypertext Markup Language) constitue un autre format normalisé de document structuré.
7. XML (Extensible Markup Language) est le plus récent format normalisé de document structuré.
8. L'EDI (Electronic Data Interchange ou échange de données informatisée) est une technologie d'affaires visant à éliminer le papier et automatiser les transactions entre, par exemple, un acheteur et un fournisseur. Ce type de transaction se fait, entre autre, pour les bons de commande, les feuilles de route et les factures.
9. C'est sur cette base de réflexion que la Section pour l'enseignement de l'archivistique et la formation des archivistes du Conseil international des archives (CIA/SAE) a entrepris, à compter de 1992, la compilation de ce qui est devenu l'ouvrage intitulé: *Ce que les étudiants en archivistique apprennent: une bibliographie pour les enseignants*, qui fut publié par la Section en 1996 (CIA/SAE, 1996). Cette initiative est précisément le résultat d'un processus visant l'échange d'information professionnelle.
10. L'on se souviendra que des propositions en ce sens ont déjà été faites au point précédent portant sur: *La diffusion des archives dans un contexte de mondialisation*.
11. On notera ici la percée du Québec en la matière avec la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* qui fut sanctionnée le 15 juin 1993.
12. Depuis plusieurs années, l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal a inclus dans ses programmes de formation au premier, deuxième et troisième cycle plusieurs cours s'intéressant spécifiquement à l'informatique comme outil essentiel à la gestion adéquate de l'information.

BIBLIOGRAPHIE

- BEARMAN, David. 1996. *Les archives virtuelles*. [texte de conférence, deuxième session plénière, troisième rapport subsidiaire] XIII^e Congrès international des Archives. Beijing.
- BOLES, Frank et Julia Marks YOUNG. 1991. *Archival appraisal*. New York: Neal-Schuman.
- BOOMS, Hans. 1987. Society and the formation of a documentary heritage: issues in the appraisal of archival sources. *Archivaria* 24: 69-107.
- CHACON ARIAS, Licda Virginia. 1996. *Fonctions, objectifs et priorités d'une administration et d'une législation moderne et scientifique des archives*. [texte de conférence, deuxième session plénière, quatrième rapport subsidiaire] XIII^e Congrès international des Archives. Beijing.
- CONFÉRENCE DES RECTEURS ET DES PRINCIPAUX DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC (CREPUQ). 1994. *La gestion des archives informatiques*. Collection Gestion de l'Information. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES / SECTION POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHIVISTIQUE ET LA FORMATION DES ARCHIVISTES. 1996. *Ce que les étudiants en archivistique apprennent: une bibliographie pour les enseignants / What Student in Archival Science Learn: a bibliography for teachers*. Conseil international des archives / Section pour l'enseignement de l'archivistique et la formation des archivistes ICA/SAE. La Haye.
- CONTE, Almamy Stell. 1996. *Coopération Nord-Sud et Sud-Sud pour le développement des archives*. [texte de conférence, première session plénière, deuxième rapport subsidiaire] XIII^e Congrès international des Archives. Beijing.
- COOK, Terry. 1996. *Interaction entre théorie et pratique archivistiques depuis la publication du manuel néerlandais de 1898*. [texte de conférence, troisième session plénière, rapport principal] XIII^e Congrès international des Archives. Beijing.
- COUTURE, Carol. 1993. Les acquis et les perspectives de développement de la discipline archivistique. XII^e Congrès international des Archives. *Archives* 25, no 1: 3-29.
- COUTURE, Carol. 1997. L'évaluation des archives. État de la question. *Archives* 28, no 1 (1996-1997): 3-31.
- COUTURE Carol et Marcel LAJEUNESSE. 1993. *Législations et politiques archivistiques dans le monde*. Québec: Documentor.
- DEJUN, Wang. 1996. *Continuité et changement dans la législation archivistique, les structures et les infrastructures d'archives*. [texte de conférence, deuxième session plénière, rapport principal] XIII^e Congrès international des Archives. Beijing.
- EMANUELLI, Claude. 1993. Archives et souveraineté. *Archives* 24, no 3 (hiver): 75-80.
- GREILSAMER, Laurent et Emmanuel DE ROUX. 1996. Le système des archives nationales dans un état critique. *Le Monde*, 22 juin 1996.

- GRIMARD, Jacques. 1996. Gérer la préservation à long terme des archives électroniques ou préserver le médium et le message. *Archives* 27, no 4 (printemps): 21-34.
- GROUPE DE TRAVAIL CANADIEN SUR LES NORMES DE DESCRIPTION EN ARCHIVISTIQUE. 1986. *Les normes de description en archivistique: une nécessité*. Ottawa: Bureau Canadien des archivistes.
- HAWORTH, Kent, M. 1994. Standardizing Archival Description. *Archivum* XXXIX: 187-199.
- HIGGS, Edward. 1996. *De l'érudition médiévale au traitement de l'information: l'évolution de la profession d'archiviste*. [texte de conférence, deuxième session plénière, premier rapport subsidiaire] XIII^e Congrès international des Archives. Beijing.
- MULÉ DU LUIGI, Antonella. 1996. *Le principe de provenance: doit-il rester la base de la profession?* [texte de conférence, troisième session plénière, troisième rapport subsidiaire] XIII^e Congrès international des Archives. Beijing.
- MÜLLER, Michael. 1996. *Conflit moral de l'archiviste: le devoir administratif contre le devoir scientifique*. [texte de conférence, troisième session plénière, deuxième rapport subsidiaire] XIII^e Congrès international des Archives. Beijing.
- NOUGARET, Christine. 1996. *L'impact des technologies de l'information sur les archives et le travail de l'archiviste*. [texte de conférence, quatrième session plénière, rapport principal] XIII^e Congrès international des Archives. Beijing.
- PEDERSON, Ann, E. 1994. Development of research programs. *Archivum* XXXIX: 312-359.
- PLATHE, Axel. 1996. *Structures de la coopération internationale dans le domaine des archives*. [texte de conférence, première session plénière, quatrième rapport subsidiaire] XIII^e Congrès international des Archives. Beijing.
- STOWRONEK, Jerzy. 1996. *La mission de l'archiviste. Les archivistes comme agents de la préservation de la culture et de l'identité nationale - Un modèle spécifique en Europe centrale et orientale au XIX^e et XX^e siècles*. [texte de conférence, première session plénière, premier rapport subsidiaire] XIII^e Congrès international des Archives. Beijing.
- TARASOV, Vladimir Pétrovitch. 1996. *La coopération en situation de crise: actions internationales pour sauver les archives*. [texte de conférence, première session plénière, quatrième rapport subsidiaire] XIII^e Congrès international des Archives. Beijing.
- THIBODEAU, Kenneth. 1996. *La recherche internationale: évaluation et conservation des bases de données scientifiques*. [texte de conférence, quatrième plénière, deuxième rapport subsidiaire] XIII^e Congrès international des Archives, Beijing.
- THOMASSEN, Theo H.P.M. 1996. *Obtenir son permis de conduire sur les autoroutes de l'information. L'enseignement de l'archivistique à l'époque des communications internationales de données*. [texte de conférence, quatrième séance plénière, troisième rapport subsidiaire] XIII^e Congrès international des Archives. Beijing.

- VAN DEN BROEK, Jan. 1996. *De Bruxelles à Beijing*. [texte de conférence, première session plénière, rapport principal] XIII^e Congrès international des Archives. Beijing.
- WESSMAN, Lars. 1996. *L'expansion archivistique hors du domaine gouvernemental*. [texte de conférence, deuxième session plénière, deuxième rapport subsidiaire] XIII^e Congrès international des Archives. Beijing.

ANNEXE 1
LISTE DES CONFÉRENCES
XIII^E CONGRÈS INTERNATIONAL DES ARCHIVES

Conférence inaugurale

Michael Swift
Archives nationales du Canada
CANADA

Première séance Plénière

Communication principale

La coopération archivistique internationale depuis le Congrès de Bruxelles de 1910
Jan Van Den Broek
Archives municipales de Groningen
PAYS-BAS

Première communication subsidiaire

Coopération archivistique pour faciliter l'accès aux archives
Jerzy Skowronek
Direction générale des Archives de l'État
POLOGNE

Deuxième communication subsidiaire

Coopération Nord-Sud et Sud-Sud pour le développement des archives
Almamy Stell Conté
Archives nationales
GUINÉE

Troisième communication subsidiaire

Structures de la coopération
Axel Plathe
UNESCO

Quatrième communication subsidiaire

Coopération en cas de crise
Valdimir P. Tarasov
Service des Archives d'État
RUSSIE

Cinquième communication subsidiaire

Programme pour préserver et ouvrir à la recherche les archives des organisations internationales
Antoine Fleury
Université de Genève
SUISSE

Deuxième séance Plénière

Communication principale

Continuité et changement dans la législation archivistique, les structures et les infrastructures d'archives

Wang Dejun

Direction des Archives d'État

CHINE

Première communication subsidiaire

De l'érudition médiévale à la gestion de l'information

Edward Higgs

Oxford University

Deuxième communication subsidiaire

L'expansion archivistique hors du domaine gouvernemental traditionnel

Lars Wessman

Archives du mouvement travailliste

SUÈDE

Troisième communication subsidiaire

Les archives matérielles et les archives virtuelles

David Bearman

Archives and Museum Informatics

ÉTATS-UNIS

Quatrième communication subsidiaire

Législation archivistique et administration des archives

Virginia Chacon Arias

Archives nationales

COSTA RICA

Troisième séance Plénière

Communication principale

Interaction de la théorie et de la pratique archivistiques depuis le manuel néerlandais

Terry Cook

Archives nationales

CANADA

Première communication subsidiaire

Évaluation de la littérature archivistique

Feng Huiling

Université populaire

CHINE

Deuxième communication subsidiaire

Une question d'éthique: administration ou science d'abord?

Michael Muller

Archives fédérales

ALLEMAGNE

Troisième communication subsidiaire

Le respect des fonds est-il appelé à rester le principe de base de la profession?

Antonella Mulé de Luigi

Ufficio Centrale Beni Archivistici

ITALIE

Quatrième communication subsidiaire

L'archivistique: tradition nationale et culturelle ou discipline internationale?

U.O.A. Esse

Bureau des Archives Nationales

NIGERIA

Quatrième séance Plénière

Communication principale

L'impact de la technologie moderne sur les archives et le travail de l'archiviste

Christine Nougaret

Archives nationales

FRANCE

Première communication subsidiaire

La préservation des émissions télévisées

Habibab Yahya

Archives nationales

MALAISIE

Deuxième communication subsidiaire

Ressources et technologie: bénéfices réels et illusions

Pedro Gonzalez Garcia

Archives Générales des Indes

ESPAGNE

Troisième communication subsidiaire

Recherche internationale: évaluation et préservation des bases de données scientifiques

Kenneth Thibodeau

National Archives and Records Administration

ÉTATS-UNIS

Quatrième communication subsidiaire

L'adaptation de la formation professionnelle à l'environnement transnational de l'information

Theo Thomassen

Rijks Archiefschool

PAYS-BAS

Conférence de clôture

Dai Yi

Société des historiens

CHINE

ANNEXE 2
LISTE DES THÈMES DES CONGRÈS
DU CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES¹

Premier congrès L'utilité pratique des archives	23-26 août 1950	Paris
Deuxième congrès Thèmes des séances de travail: Uniformité des termes archivistiques; Archives et documentation; Les archives et l'histoire de l'art; Les musées historiques d'archives; Formation des archivistes; La communication avec déplacement des documents d'archives.	15-20 juin 1953	La Haye
Troisième congrès Thèmes des séances de travail: Nouvelles installations d'archives; Triage des archives; Les archives privées.	25-29 septembre 1956	Florence
Quatrième congrès Thèmes des séances de travail: Les archives de l'État; Nouvelles techniques, nouveaux matériels et nouvelles expériences depuis 1950 en matière de restauration (documents et sceaux), de conservation (cartes et plans) et de photographie; Les archives et les recherches économiques et sociales.	17-20 août 1960	Stockholm
Cinquième congrès Les méthodes modernes de classement des archives	1^{er}-5 septembre 1964	Bruxelles
Congrès extraordinaire L'ouverture des archives à la recherche	9-13 mai 1966	Washington
Sixième congrès Thèmes des séances de travail: La libéralisation de l'accès aux archives; Les programmes nationaux de publications de documents; L'utilisation du microfilm pour la recherche et la publication; La coopération pour la libéralisation de l'accès aux archives.	3-7 septembre 1968	Madrid
Septième congrès Archives d'État et archives administratives	21-25 août 1972	Moscou
Huitième congrès La science archivistique	27 sept.-10 oct. 1976	Washington
Neuvième congrès L'utilisation des archives	15-19 septembre 1980	Londres

-
1. Plusieurs congrès du CIA se sont tenus sans qu'il n'y ait de thème général. Nous avons pris soin, dans ces cas, d'indiquer le thème des séances de travail pour donner une idée, la plus précise possible, du contenu de ces congrès.

Dixième congrès Le défi aux archives: responsabilités accrues, ressources limitées	17-21 septembre 1984	Bonn
Onzième congrès Les nouvelles archives	22-26 août 1988	Paris
Douzième congrès La profession d'archiviste à l'ère de l'information	6-11 septembre 1992	Montréal
Treizième congrès Les archives au tournant du siècle: bilan et perspective	2-7 septembre 1996	Beijing
Quatorzième congrès Les archives de la société de l'information à l'aube du XXI ^e siècle	22-27 septembre 2000	Séville